

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

2^{ème} Comité de suivi Sd'AP Grand Est 2019 du 18 novembre 2019

Réunion du : Lundi 18 novembre 2019

Lieu de réunion : Hôtel de Région de Metz – Salle des Délibérations

Ordre du jour :

1. Avancement des Sd'AP ferroviaires
2. Avancement des Sd'AP routiers
3. Modalités pratiques de gouvernance, d'animation et d'actualisation du Sd'AP

Présents :

GAZIN Mireille

Conseillère régionale, Présidente de la Commission
Transports et Déplacements de la Région Grand Est,
Présidente de séance

ANDREUX Marie-Thérèse

CDCA de la Meurthe-et-Moselle

BENREDJEM Karim

UNAPEI Grand Est

BIZIEN Marc

Directeur territorial Grand Est - SNCF Réseau

BOBROWSKI Agnès

Chef du service routier – Région Grand Est

BOULANGER Marie

Chargée de mission accessibilité – Région Grand Est

BOYER Véronique

Maison de la Région de Châlons – Région Grand Est

BRESSON Fabrice

Taxi Saint-Dizier

BRETAR Nicole

DDT du Haut-Rhin

BRIKEN Juliette

Responsable Performance Commerciale - SNCF Mobilités

CLISSON Xavier

DDT de la Meuse

CONGI Séraphin

DDT de la Moselle

DARNEY Rémi

Maison de la Région de Bar-le-Duc – Région Grand Est

DELLA ROCCA Vincent

Fédération des Aveugles du Grand Est

DOLLE Philippe

Chargé de mission matériel roulant – Région Grand Est

ESCHENBRENNER Lionel

SNCF Réseau

FOURNIER Eric

DDT de la Moselle

FOURQUET Francis

CDCA de l'Aube

GASSMANN Françoise

Chargée de mission qualité – Région Grand Est

GEILLER-PACE Jessica

Assistante – Région Grand Est

GENEVAUX Olivier

Chef de l'Unité Gares - SNCF Réseau

HASCOET Marie-France

Direction Marketing - SNCF Mobilités

HEIM Laurent

Chef de service SPIPA – Région Grand Est

HESS Béatrice

CESER Grand Est

HOJLO Pierre

Chargé de mission Infrastructures – Région Grand Est

JACQUES Pascal

Maison de la Région de Metz – Région Grand Est

KARCHER Olivier

Maison de la Région de Strasbourg - Région Grand Est

KHIMIA Ousha

Pôle MOA – SNCF Réseau

LAMOTTE Antoine

Handirail

LANNO Cécile

Chef de projet accessibilité ferroviaire – Région Grand Est

LAPIERRE Thomas

DDT de l'Aube

LEMAIRE Alain

DDT des Vosges

LOTT André

Association Bruche Piémont Rail

LUXEREAU Maryse

Chargée de mission accessibilité – DREAL

MALARME Stéphanie

CESER Grand Est

MEYER Thomas	Chargé de mission Intermod – Région Grand Est
NEMBER Fabien	CDCA de la Meurthe-et-Moselle
OFFNER Brigitte	DDT du Bas-Rhin
PERONNE Philippe	DDT des Ardennes
PETAÏN Jean-Luc	Maison de la Région de Metz – Région Grand Est
PIERROT Hervé	Maison de la Région de Bar-le-Duc – Région Grand Est
POTHIER Julien	Maison de la Région d'Epinal – Région Grand Est
RASCALON Pascal	Chef de la mission INTERMOD – Région Grand Est
REICHLING Didier	Relations Transporteurs – SNCF Gares & Connexions
REICHLING Jean-Lou	Maison de la Région de Mulhouse – Région Grand Est
SAUVAGE Michel	Directeur de l'Organisation des Mobilités – Région Grand Est
TISSERANT Christelle	Maison de la Région de Nancy – Région Grand Est
TONNELIER Eric	SNCF Gares & Connexions
TUCCONI Laëtitia	Chargée de mission politique qualité – Région Grand Est
VIELJUS Fabien	Maison de la Région de Mulhouse – Région Grand Est
WENDLING David	ASTUS

Excusés :

CHARLES Sébastien	DDT de la Marne
COUCHOT Alain	CDCA du Bas-Rhin
GIORDANI François	FNAUT Grand Est
PALANSON Arlette	CDCA de la Meuse
REEB Gabriel	Fédération des Aveugles du Grand Est

La trame de la réunion ainsi que le document projeté lors de la réunion a été remis aux participants. Les éléments qui figurent dans ce dernier n'ont pas vocation à être reproduits dans le présent document.

Mot d'accueil et introduction par Mireille GAZIN, Présidente de la Commission Transports et Déplacements à la Région Grand Est.

1. Avancement des Sd'AP ferroviaire

- 1.1 Les points d'arrêt ferroviaires
- 1.2. Le matériel roulant
- 1.3. Les services d'assistance
- 1.4. L'information aux voyageurs
- 1.5. Le bilan de la formation du personnel

Questions – remarques :

- Madame ANDREUX – Vice-Présidente du CDCA de Meurthe et Moselle – formation personnes âgées :
 - rappelle que les CDCA sont des instances qui représentent à la fois le handicap et les personnes âgées et qui œuvre auprès des Conseils Départementaux ;
 - demande à ce qu'une attention particulière soit portée sur la question de la fracture numérique, notamment auprès des personnes âgées ;
 - évoque le cas des gares de Blainville, Pagny-sur-Moselle (guichet) et Mirecourt pour lesquelles la Région a été saisie pour des questions d'accessibilité ;
 - attire l'attention sur la « taxation » des billets pris à bord des trains pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de prendre un billet avant de monter dans le train ;

- fait part de son mécontentement face à la suppression du TGV Nancy-Lyon qui impose des temps de transports et de fatigue très importants pour se rendre à Lyon ou dans le Sud.
- souhaite que la Région travaille davantage sur le transport à la demande, car ce qui est important pour les personnes (âgées) c'est le lieu où elles habitent et les services auxquels elles peuvent avoir accès depuis ce lieu.
- Monsieur NEMBER – Vice-Président du CDCA de Meurthe et Moselle – formation handicapés :
 - regrette qu'à la veille de 2021, malgré tous les efforts qui sont faits, la progression est quand même très lente, notamment pour la prise en compte des personnes handicapées et âgées, dans le monde rural :
 - le handicap d'une personne ne peut pas se résumer en une journée de formation (pour le personnel ferroviaire), les moyens ne sont pas suffisants, il serait temps que notre gouvernance prenne conscience qu'on ne parle plus de personnes handicapées ou âgées, mais de citoyens à part entière.
 - comment font les personnes âgées et handicapées quand elles n'ont pas les moyens de se transporter pour prendre le train, que font les gens dans le monde rural quand il n'y a pas de guichet ? Toutes les personnes âgées et handicapées n'ont pas accès à l'informatique et ne sont donc pas capables d'utiliser les systèmes d'information multimodale (Fluo) ou les plateformes de réservation (Accès TER). Que fait-on pour ces personnes ?

Réponses :

Madame GAZIN évoque le problème des coûts de mise en accessibilité des points d'arrêt ferroviaires prioritaires. Initialement estimée à 96 M€, elle est passée à 145 M€

Concernant la gare de Blainville, suite à l'incident impliquant une personne en fauteuil roulant restée coincée sur les voies en voulant traverser, la Région Grand Est a rencontré le Maire et il a été rappelé que c'était bien les gares de proximité dont de Lunéville qui proposent un accompagnement possible en lien avec la gare de Blainville. En outre, il est également possible de faire appel au personnel présent en gare à Blainville pour de l'assistance spontanée.

A Pagny-sur-Moselle, le guichet a été fermé en raison de sa faible activité (en moyenne 4 titres vendus par heure). La Région, avec SNCF Gares et Connexions, a œuvré pour que la gare puisse rester ouverte et chauffée. Elle pourrait aussi accueillir de nouveaux services comme une médiathèque. Pagny-sur-Moselle sera la première commune où on pourra aller acheter ses titres de transport au bureau de tabac.

Pour ce qui est de la gare de Vandières (gare d'interconnexion à créer), soit la Région investit dans des lignes ferroviaires qu'elle veut garder et éviter de voir fermer, soit elle construit la gare de Vandières. La priorité de la Région est de trouver les 800 M€ nécessaires au maintien de ses lignes de desserte fine du territoire.

- Madame HESS – CESER Grand Est
 - Les passerelles permettant de monter dans les trains non accessibles sont presque toutes électriques et peuvent bloquer le train en cas de panne. Ne serait-il pas possible de garder des passerelles manuelles pour éviter ça ?
 - Au niveau du matériel roulant, vous avez ouvert la ligne Strasbourg-Nancy-Châlons-Paris ce qui est très bien, mais le matériel roulant de type « Corail » TER 200 ne dispose pas de voiture réversible accessible aux fauteuils électriques, ce qui signifie que je ne peux pas prendre ce train qui circule pourtant dans notre Région, là où nous siégeons. Est-il envisagé d'équiper les trains de voitures réversibles accessibles comme sur le TER 200 ?
 - La ligne Troyes-Chaumont est équipé de matériel moderne accessible qui fonctionne très bien.

- Le train de 17h18 au départ de Nancy et à destination de Strasbourg est un train Z2, donc non accessible, très fréquenté, alors que des personnes handicapées l'utilisent régulièrement. Peut-on envisager de modifier le matériel, en mettant ce type de matériel aux heures les moins fréquentées et du matériel accessible moderne aux périodes de pointe ?
- Pour les cars TER qui ne sont pas encore accessibles, peut-on aussi faire quelque chose ?
- Dans les gares où il n'y a pas de personnel et pas de guichet, on ne peut pas prendre un billet gratuit pour une tierce personne car les distributeurs ne les délivrent pas. Or c'est nécessaire pour des questions d'assurance. Cela signifie qu'à l'heure actuelle il faut du personnel pour prendre un billet gratuit pour une tierce personne.

Réponses :

Monsieur REICHLING (SNCF Gares & Connexions) indique que concernant les passerelles élévatoires, le cadre légal a évolué et oblige à faire passer des tests tous les 6 mois et implique un remplacement assez fréquent de ces équipements. Il précise que toutes les anciennes passerelles manuelles ont été rebutées pour problème de tenue de charge ou de corrosion du châssis. En outre, ces passerelles ne sont plus envisageables sur les contrats de SNCF. Dans tous les cas, même si la SNCF pouvait en garder une de secours dans les grandes gares, se poserait toutefois le problème de les faire passer d'un quai à un autre.

Monsieur DOLLE (Région Grand Est) confirme que le matériel Corail qui circule sur la ligne vallée de la Marne n'est pas accessible. Il informe que la mise en accessibilité de ces trains rentre dans le programme d'investissement de la Région et qu'elle va acquérir des voitures réversibles accessibles comme celles qui circulent sur le TER 200 entre Strasbourg et Mulhouse, à l'horizon 2021. Ainsi, tous les trains Corail seront rendus accessibles comme sur le sillon alsacien.

Pour le train Z2, il semblerait que la SNCF examine la possibilité d'intervertir des roulements de matériels pour mettre des trains accessibles aux heures les plus fréquentées. Les rames Z2 font partie des matériels qui vont disparaître dans les prochaines années.

- Monsieur LAMOTTE – Vice-Président de Handirail :
 - demande des précisions sur le matériel réversible qui circulera sur la vallée de la Marne. S'agira-t-il de l'aménagement d'une seule rame ? Et est-ce qu'il s'agira des rames de la Région Normandie ?
 - demande des renseignements sur Accès TER et de la plateforme unique : est-ce que Thalys et Eurostar en feront partie ? Est-ce que les services Accès TER des différentes régions fonctionneront entre eux ? Est-ce qu'une évolution vers une réservation 24h avant (au lieu de 48h actuellement) est envisagée ?
 - Concernant l'information voyageurs, peut-on envisager que pour les personnes qui ne peuvent pas lire un smartphone, on puisse avoir accès à l'information en appelant un numéro de téléphone ?_Vous mettez encore en place des fiches horaires sous format papier ou à télécharger, est-ce que vous continuerez à avoir des affichages des horaires dans les gares ? Il serait bien de construire ça en concertation avec les associations PMR, notamment pour qu'elles puissent donner leur avis sur la taille des caractères (comme en Région Centre Val de Loire) ?

Réponse :

Philippe DOLLE confirme que pour les trains Corail de la vallée de la Marne il s'agit bien de rajouter une voiture accessible. Tout le train ne sera pas accessible. Il s'agit d'une voiture d'extrémité, équipée d'une cabine de conduite, assez rare sur le marché, donc il faut attendre qu'elle se libère pour pouvoir l'acquérir.

Juliette BRIKEN (SNCF Mobilités) précise qu'accès TER est un service sur des trajets TER intra-régional ou entre les Régions Bourgogne-Franche-Comté /Hauts de France et la Région Grand Est. Pour ce qui est de Thalys et Lyria, ce sera Accès Plus qui traitera les demandes. Avec deux numéros différents pour Accès Plus et Accès TER à l'heure actuelle. Mais la loi

parle bien d'une évolution vers un numéro unique et d'une réservation à 24h. Une fois que l'Europe aura statué sur le sujet, SNCF fera en sorte de respecter la loi, mais à l'heure actuelle il n'y a pas d'obligation à avoir un numéro unique, même si SNCF y travaille pour s'y préparer.

Pascal RASCALON (Région Grand Est) indique qu'il n'est pas prévu à ce jour de passer sur du tout digital, le format papier va perdurer encore quelques années. Il précise que la Région a pris le parti de ne pas perturber le parcours de nos clients avant l'ouverture à la concurrence. Il retient l'idée de concerter les associations PMR au moment de la définition des fiches horaires.

- Monsieur NEMBER – Vice-Président du CDCA de Meurthe et Moselle – formation handicapés, voudrait qu'on prenne conscience, qu'on ne peut pas se laisser piéger par la sémantique. Quand la Région avance qu'elle a investi des millions d'euros, elle enferme le citoyen dans un chiffre ! Une personne handicapée ou âgée, éloignée d'un moyen de transport tel que celui de la SNCF, et qui doit faire appel à un transport privé, n'est pas remboursée par la CPAM, il y a donc quand même une lacune.

Réponse :

Madame GAZIN répond et rappelle que pour les citoyens du monde rural, handicapés ou âgés, la priorité de la Région Grand Est est de garder les petites lignes ferroviaires ouvertes. C'est quand même le mode de transport le plus sûr, les plus en proximité, avec la possibilité de faire de l'omnibus c'est-à-dire d'avoir de multiples arrêts. C'est pour cela que la Région Grand Est se bat et qu'elle est aujourd'hui une des seules régions à faire ce choix et qu'elle met les moyens pour avoir un maillage fin de son territoire, aussi bien en routier qu'en ferroviaire.

2. Avancement des Sd'AP routiers

- 2.1. La nouvelle organisation des transports routiers interurbains
- 2.2. L'aménagement des PAR
- 2.3. Quelques exemples de réalisations et projets

Questions – remarques :

- Monsieur LAMOTTE – Vice-Président de Handirail :
 - Concernant les aménagements de points d'arrêt routiers (PAR) présentés, il y a beaucoup d'aménagements de quais, mais pour le handicap sensoriel il n'y a pas beaucoup de panneaux adaptés (horaires ou indication de l'arrêt au format agrandi).
 - Sur l'exemple de Lérouville, il y a un banc qui se trouve juste devant la fiche horaires, ce qui n'est pas réglementaire. Les informations doivent être décalées par rapport aux assises.

Réponse :

Rémi DARNEY (Région Grand Est – Maison de la Région de Saint-Dizier – Bar-le-Duc) précise que les informations horaires sont effectivement apposées sur poteau, dont la typographie des caractères a été élaborée en tenant compte des notions de contrastes visuels. Les fiches horaires sur les poteaux sont des A4 papier sur lesquelles on fait attention à avoir une taille de caractères suffisamment grande, dans la mesure du possible et avec un contraste visuel entre les colonnes. Les horaires ne se trouvent donc pas derrière les bancs.

3. Modalités pratiques de gouvernance d'animation et d'actualisation des Sd'AP

3.1. *Le bilan des actions effectuées*

3.2. *L'animation des Sd'AP*

3.3. *Le registre de dépôt des signalements*

3.4. *Les actualités*

Questions – remarques :

- Madame ANDREUX souhaite que pour une meilleure compréhension de la présentation, l'ensemble des sigles utilisés soient précisés dans un glossaire.

Réponse :

Madame GAZIN présente ses excuses aux participants pour ce manquement et pour la taille des caractères de certaines diapositives qui ne sont pas toujours faciles à lire, notamment pour les personnes qui ont plus de difficultés à lire.

Conclusion par Mireille GAZIN, Présidente de la Commission Transports et Déplacement à la Région Grand Est et Marc BIZIEN, Directeur territorial Grand Est – SNCF Réseau

Madame GAZIN remercie tous les participants pour leur présence, pour leurs compétences et interventions.

Elle insiste sur le fait que la Région Grand Est va continuer à travailler sur le sujet de l'accessibilité avec le monde associatif et donne rendez-vous à tous les participants l'année prochaine pour un nouveau Comité de suivi Sd'AP Grand Est.

Au nom du Président de la Région Grand Est, elle tient à témoigner que la Région s'implique fortement dans ce défi de l'accessibilité, pour tous les habitants du Grand Est.

Monsieur BIZIEN rappelle que l'accessibilité traverse tous les champs de la mobilité, dont celui de la SNCF et que l'effort financier des partenaires est important (145 M€). Au nom de SNCF Réseau il lance un appel aux associations pour qu'elle puissent participer sur les travaux du quotidien de l'accessibilité des gares.

GLOSSAIRE

AGC : Autorail Grande Capacité

AOM : Autorité Organisatrice de Mobilité

AOT : Autorité Organisatrice des Transports

AVP : Avant-Projet (étude)

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

DBR : Distributeur de Billet Régional

DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

DSP : Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ITA : Impossibilité Technique Avérée

LGV : Ligne à Grande Vitesse

LOM : Loi d'Orientation sur les Mobilités

MOA : Maîtrise d'Ouvrage

PAR : Point d'Arrêt Routier

PEM : Pôle d'Echange Multimodal

PMR : Personne à Mobilité Réduite

RGE : Région Grand Est

RRR : Rame Régionale Réversible

Sd'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée

SDNA : Schéma Directeur National d'Accessibilité

TC : Transport en Commun

TER : Train Express Régional

TGV : Train à Grand Vitesse

TPMR : Transport de Personne à Mobilité Réduite

UFR : Usager en Fauteuil Roulant